



DEMANDE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2017

Le dossier avec les photocopies des pièces sont à adresser :
Guichet unique – Calcul du Quotient Familial – Place de la Laïcité – 93231 Romainville

Direction des Affaires Générales
T : 01 49 15 56 20

Je soussigné (e) (NOM, Prénom) : _____

Adresse : _____

☎ _____ ☏ _____ Courriel : _____

souhaite effectuer mon quotient familial par correspondance et atteste l'exactitude des renseignements portés sur les documents fournis pour mon foyer et reconnais comprendre que toute déclaration erronée entrainera la radiation de ma famille du bénéfice du quotient familial.

Je coche la case qui correspond à ma situation :

- J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2016, ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse **n'ont pas changé**, je joins **les copies des documents obligatoires communs de la ligne A** de la liste ci-dessous.
- J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2016, ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse **ont changé**, je joins **les copies des documents obligatoires communs de la ligne A et les documents B, C et D, en fonction de mon changement de situation.**
- Je **n'ai jamais effectué du calcul du quotient**, je joins **les copies des documents A, B, C et D.**
- Je **ne souhaite pas effectuer de calcul de quotient 2017** et mes factures seront calculer sur la tranche la plus haute.

Fait le ___ / ___ / _____

signature

Seuls les dossiers complets pourront être traités par le Guichet Unique. En cas de pièce manquante, vous recevrez sous 15 jours un courrier vous indiquant le(s) document(s) nécessaire(s) afin de finaliser votre calcul de quotient. En l'absence de document complémentaire, le quotient maximum sera appliqué.

Liste des pièces justificatives :

A	Documents communs :	- Avis d'imposition ou de non imposition 2016 sur les revenus 2015 (pour les personnes non mariées, fournir les 2 avis) - dernière attestation de paiement CAF (datant de moins de 3 mois – <u>UNIQUEMENT</u> pour les familles concernées par les prestations CAF)
B	Justificatifs de domicile : pour le 1er calcul de quotient <u>ou</u> pour tout changement d'adresse	- Facture datant de moins de 3 mois (électricité, gaz, eau, loyer...) - <u>En cas d'hébergement</u> : attestation d'hébergement et justificatif de domicile au nom de l'hébergeur datant de moins de 3 mois, copie de sa pièce d'identité
C	Justificatifs d'état civil : pour le 1er calcul de quotient <u>ou</u> pour tout changement de situation ou de la composition de votre foyer	- Livret de famille, acte de naissance, extrait d'acte de mariage, jugement de divorce - En cas de séparation ou de divorce : dernière décision judiciaire qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée, à défaut une attestation sur l'honneur signée par les deux parents et légalisée ou main courante indiquant qu'un des conjoints a quitté le domicile. <u>Si garde alternée</u> : nécessité pour les deux parents de faire un calcul de quotient - Enfant confié : jugement statuant sur la garde de l'enfant
D	Justificatifs de ressources : pour le 1er calcul de quotient <u>ou</u> pour tout changement de situation professionnelle	- 3 derniers bulletins de salaire (des personnes composant le foyer) - dernière notification de versement de Pôle Emploi - dernière notification de versement de retraite, retraite complémentaire - derniers relevés d'indemnités journalières - pour les non-salariés : dernier bilan et compte de résultat d'exercice

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de vérification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à Madame le Maire de Romainville – Place de la Laïcité – 93231 Romainville cedex.